



**RÉGION
AUVERGNE- RHÔNE-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N° 84-2026-138

PUBLIÉ LE 11 JUIN 2026

Sommaire

84_DRAAF_Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Auvergne-Rhône-Alpes / Direction générale

84-2026-06-10-00024 - Arrêté n° 2026/06-31 du 10 juin 2026 relatif à la publication par extrait de décisions pour le département de l'Allier (7 pages)

Le Préfet

Lyon, le 10 juin 2026

ARRÊTÉ n° 2026/06-31

**RELATIF À
LA PUBLICATION PAR EXTRAIT DE DÉCISIONS
AU TITRE DU CONTRÔLE DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**

**Le préfet de la région Auvergne-Rhône-
Alpes,
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

Vu le code rural et de la pêche maritime en particulier les articles L.312-1, L.331-1 à L.331-11, R.312-1 à R.312-3, R.313-8, R.331-1 à R. 331-7,

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-293 du 30 septembre 2022 portant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'arrêté préfectoral n°2026-147 du 22 mai 2026 portant délégation de signature à Monsieur Armand SANSÉAU, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'arrêté DRAAF n°2026/05-35 du 22 mai 2026 portant subdélégation de signature à certains agents de la DRAAF – Compétence d'administration générale,

Considérant les demandes préalables d'autorisation déposées, soumises à autorisation d'exploiter au titre du L. 331-2 et du schéma directeur régional des exploitations agricoles pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les autorisations d'exploiter tacites à l'issue du délai d'instruction sont les suivantes pour le département de l'Allier :

NOM Prénom ou Raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
MAILLET Gilles	ABREST	41,3956	LAVOINE, LAPRUGNE	02/03/2026
GAEC MONTEIL DU BOUCHET	MONTS-DE- RANDON	150,7513	MERCY	02/03/2026
MEUNIER Pierre	PARAY-SOUS- BRIAILLES	255,7797	PARAY-SOUS- BRIAILLES, SAINT-POURCAIN- SUR-SIOULE, LAFELINE, SALIGNY-SUR- ROUDON, CONTIGNY, VARENNES-SUR- ALLIER	02/03/2026
BIDAUT Lucas	SOUVIGNY	130,9417	SOUVIGNY, COULANDON	03/03/2026
SCEA LE GUI	LURCY-LEVIS	4,6605	LURCY-LEVIS	03/03/2026
JALICOT François	BERT	46,0876	BERT	03/03/2026
GAEC DE LA MITTE	REUGNY	8,1350	AUDES	03/03/2026
GAEC FRADIN- ORHAN	BUSSET	250,9242	BUSSET, MARIOL, MOLLES, ABREST, VERNET, BUSSET	05/03/2026
GAEC FRADIN- ORHAN	BUSSET	11,5105	BUSSET	05/03/2026
GOUTAUDIER Stéphane	SAINT-PRIX	54,2598	SAINT-PRIX, BREUIL	06/03/2026
GAEC DE BEAUREGARD	TREBAN	6,1179	TREBAN	06/03/2026
GAEC THUIZAT	TARGET	43,3620	BELLENAVES, CHEZELLE	12/03/2026
PLANCHENAULT Christophe	BUXIERES-LES- MINES	9,8018	BUXIERES-LES- MINES	14/03/2026
PRIAM Aurélie	TORTEZAIS	3,1203	TORTEZAIS	17/03/2026
EARL DES ARRAGONS	SAINT-GERAND- LE-PUY	91,8299	MONTAIGU-LE- BLIN, BOUCE, SAINT-GERAND-LE- PUY	19/03/2026

PROBOEUF Stéphane	LIERNOLLES	4,6568	MONETAY-SUR- LOIRE	19/03/2026
POMPIER Sarah	AGONGES	113,2255	MARIGNY, SAINT-MENOUX	20/03/2026
EARL DES BUISSONS	GANNAY-SUR- LOIRE	5,0786	GANNAY-SUR- LOIRE	21/03/2026
BENY Julien	SAINT-REMY-EN- ROLLAT	45,9924	SAINT-REMY-EN- ROLLAT	21/03/2026
GAEC D'EQUALOUP	VERNEIX	13,3114	VERNEIX	24/03/2026
GUILLANEUX Thierry	YGRANDE	2,5997	YGRANDE	26/03/2026
DUBOST Julien	SAINTE- THERENCE	54,5790	MAZIRAT	27/03/2026
GUERRIER Serge	PARAY-SOUS- BRIAILLES	15,5298	PARAY-SOUS- BRIAILLES	28/03/2026
CONTOUX Arnaud	MONETAY-SUR- LOIRE	0,8215	MONETAY-SUR- LOIRE	01/04/2026
DETAVERNIER Théo	SAINT-BONNET- TRONCAIS	5,5232	SAINT-BONNET- TRONCAIS	02/04/2026
CANTAT David	LIERNOLLES	94,6393	DONJON, LIERNOLLES	03/04/2026
EARL DOMAINE DES ROSES	BRESSOLLES	35,4243	SOUVIGNY	03/04/2026
GAEC DUBAC	SAINT-SAUVIER	6,7680	SAINT-SAUVIER, CHAMBERAT	04/04/2026
BENOIST Audrey	BOURBON- L'ARCHAMBAULT	9,96	BOURBON- L'ARCHAMBAULT	04/04/2026
THIEULIN Camille	SAINT-MENOUX	125,4047	SAINT-MENOUX	05/04/2026
EARL DES GOURLATIERS	FERTE- HAUTERIVE	65,8301	SAINT-GERAND-DE- VAUX, FERTE-HAUTERIVE, CHATEL-DE- NEUVRE	07/04/2026
VIDET Marianne	DROITURIER	2,3844	DROITURIER	07/04/2026
FAURE Cédric	CHEVAGNES	126,6646	CHEVAGNES, THIEL-SUR- ACOLIN, LUSIGNY	08/04/2026
LAVEDIAUX Maxime	MEILLARD	131,3424	MEILLARD	12/04/2026
SCEA DEUX	ARRONNES	6,2267	MAYET-DE- MONTAGNE	15/04/2026
RAY Marion	EBREUIL	457,7563	EBREUIL, BELLENAVES, NAVES, SUSSAT, VICQ, VEAUCE,	15/04/2026

			VALIGNAT, LALIZOLLE, BRANSAT, LAFELINE, SAINT-GERMAIN- DE-SALLES, TREBAN, MEILLARD, JENZAT CHEZELLE	
BORDAT Camille	VINDECY	346,3261	CHASSENARD, HOPITAL-LE- MERCIER, VINDECY, LUNEAU MONTCEAUX- L'ETOILE, SAINT-MARTIN-DU- LAC, SAINT-YAN, VITRY-EN- CHAROLLAIS, LUNEAU, ANZY-LE-DUC, BAUGY, SAINT-DIDIER-EN- BRIONNAIS	17/04/2026
TOURET Sébastien	ETROUSSAT	8,2152	BARBERIER	18/04/2026
MERCIER Stéphane	DEUX-CHAISES	10,1866	DEUX-CHAISES	18/04/2026
GAEC DES FORGES	MONETAY-SUR- LOIRE	262,8646	MONETAY-SUR- LOIRE, SALIGNY-SUR- ROUDON	19/04/2026
SCEA DE LA CROIX PERCHAT	HURIEL	223,7095	HURIEL, SAINT-MARTINIEN, DOMERAT	21/04/2026
DESROUFFET Dominique	NERIS-LES-BAINS	42,4222	NERIS-LES-BAINS	22/04/2026
CIVADE Patrice	VOUSSAC	17,7457	MONESTIER	22/04/2026
EARL DORLENCOURT	FRANCHESSE	25,6357	FRANCHESSE, SAINT-LEOPARDIN- D AUGY	23/04/2026
LAVENU Pascal	COULEUVRE	32,1853	VALIGNY	24/04/2026
EARL DE LA GRANDE TAUPINIÈRE	COULEUVRE	32,1853	VALIGNY	24/04/2026

Les accusés de réception de dossier complet valant autorisation tacite d'exploiter au terme des quatre mois d'instruction peuvent être consultés au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 2 :

Par arrêté préfectoral ont fait l'objet d'une **autorisation totale d'exploiter** les demandes suivantes pour le département de l'**Allier** :

NOM Prénom ou Raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision préfectorale
VIGNAIS Franck	AUTRY-ISSARDS	24,4656	AUTRY-ISSARDS	13/04/2026
BOURRACHOT Laëtitia	CHATELPERRON	46,6379	SALIGNY-SUR-ROUDON	14/04/2026

Ces décisions d'autorisation d'exploiter peuvent être consultées au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 3 :

Par arrêté préfectoral ont fait l'objet d'un **refus partiel ou total d'autorisation d'exploiter** les demandes suivantes pour le département de l'**Allier** :

NOM Prénom ou Raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie demandée (ha)	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision préfectorale
DELRIEU Pierre	SORBIER	99,9132	55,6227	VAUMAS, SAINT-LEON	14/04/2026
GAEC CORSINI	AVERMES	335,2086	323,1593	VILLENEUVE-SUR-ALLIER, YZEURE, BAGNEUX, AVERMES, TREVOL	20/04/2026
BELIEN Vincent	SAINTE-MENOUX	79,1546	61,0350	SAINTE-MENOUX, AUTRY-ISSARDS	20/04/2026
GAEC DES CHABRIS	VICQ	2,5771	0		30/04/2026

Ces décisions de refus peuvent être consultées au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition desdites décisions à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 :

Par arrêté préfectoral ont fait l'objet d'une **décision de rescrit** les demandes suivantes pour le département de l'**Allier** :

NOM Prénom ou Raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie demandée	Communes de localisation des biens	Régime du droit d'exploiter	Date de la décision préfectorale
GAEC LILIGUMES	LE PIN	4,3136	LE PIN	NON SOUMIS	12/03/2026
RAYMOND Hugo	RONNET	1,5264	MARCILLAT-EN-COMBRAILLE	NON SOUMIS	12/03/2026
SCEA DE MONT	TAXAT-SENAT	18,4380	TAXAT-SENAT, CHEZELLE	NON SOUMIS	12/03/2026
MARECHAL Sarah	SAINT-CLEMENT	39,7524	LA CHABANNE	NON SOUMIS	13/04/2026
MARQUES Claire	COUZON	1,4240	COUZON	NON SOUMIS	21/04/2026

Ces décisions de rescrit peuvent être consultées au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition desdites décisions à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 5 :

Par arrêté préfectoral a fait l'objet d'un **retrait d'autorisation d'exploiter** pour le département de l'**Allier** :

NOM Prénom ou Raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie objet du retrait (ha)	Commune de localisation des biens	Date de la décision préfectorale
VIGNAIS Franck	AUTRY-ISSARDS	6,3460	AUTRY-ISSARDS	20/04/2026

Cette décision de retrait d'autorisation d'exploiter peut être consultée au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition de ladite décision à la direction départementale des territoires qui

interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 6 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le directeur départemental des territoires de l'**Allier** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour le préfet et par délégation,
Pour le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt et par délégation,
Le directeur régional adjoint

Guillaume ROUSSET